

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, le ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention Activités physiques pour tous du BPJEPS, spécialité Educateur sportif ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 23 septembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Educateur sportif mention Activités physiques pour tous est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
BP4ARA241357	Monsieur	BARDIN	Pierre-Marie	09/01/1985	Beauvais
BP4ARA241358	Monsieur	DUBOISSE	Sébastien	23/01/1985	Cambrai
BP4ARA241359	Monsieur	HUILLIER	Sonny	22/05/2002	Bourgoin-Jallieu
BP4ARA241360	Monsieur	LAURENT	Maël	17/08/2005	Albertville
BP4ARA241361	Monsieur	LEGAY	Sammi	27/12/2005	Briançon
BP4ARA241362	Monsieur	NTUMBA	Kabongo	09/05/1999	Paris 10e Arrondissement
BP4ARA241363	Monsieur	PIAGET	Baptiste	10/02/2003	La Tronche
BP4ARA241364	Monsieur	SUERECE	Antonio	27/03/1999	LUANDA
BP4ARA241365	Madame	VALERA	Lilou	29/04/2001	Auxerre

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Article 2. - Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 27/09/2024

Pour le Recteur de région académique,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Bruno FEUTRIER

